

PSYCHIATRE HOME

I - LA FONCTION

1. Identification du poste

Activité partagée sur :

- Le dispositif innovant Home (0,5 ETP)
- Le secteur de psychiatrie adulte 31G03 (0,5 ETP)

L'expérimentation Home consiste en la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire, associé si besoin à un accès facilité à un logement indépendant, comme alternative aux hospitalisations inadéquates en psychiatrie pour les personnes souffrant de maladie mentale sévère. Cette équipe interviendra sur le modèle du suivi intensif dans la communauté qui propose des services de traitement, de réhabilitation psychosociale et de soutien délivrés de manière intégrée, proactive et hautement individualisée par une équipe mobile. L'équipe, avec un ratio soignant/usager de 1 pour 8, assure un fonctionnement 24 H / 24 (astreintes téléphoniques) et délivre la majorité de ses soins à l'extérieur (domicile, communauté ...) avec une fréquence de 3 contacts par semaine en moyenne et jusqu'à 2 fois par jour en période de crise.

L'effectif médical sur le dispositif HOME est constitué de 1,2 ETP (exercé par 3 psychiatres) et un poste d'interne de spécialité.

L'activité de secteur inclue du temps de consultation en Centre Médico-Psychologique et du temps en service hospitalier plein temps.

Les modalités pratiques restent à convenir :

- CMP « urbain » Pont des Minimes,
- Service d'admission...

Le Secteur 3 fait partie du Pôle Rive Droite Nord-Est du Centre Hospitalier Gérard Marchant, regroupant les Secteurs 3 et 8. Ce secteur est composé d'une équipe de :

- 5 psychiatres dont 4 d'entre eux interviennent en CMP,
- Un poste d'assistant des hôpitaux,
- Un interne de spécialité.

L'activité inclue également la participation :

- Au tableau des astreintes sur le Centre Hospitalier Gérard Marchant,
- Au tableau des gardes sur le CHU Toulouse Purpan.

2. Position dans l'organigramme

Nom de l'unité : Habitat cOMmunautaire soutEnu HOME

Rattachement au Pôle Rive Droite Nord-est

Rattachement hiérarchique :

- Chef de Pôle
- Chef de service

Rattachement fonctionnel :

- Responsable médical de l'unité

3. Missions principales

- Évaluation et diagnostic psychiatrique ;
- Prescription et surveillance des traitements psychotropes ;
- Coordination des soins et de l'accompagnement avec les structures et les médecins extérieurs ;
- Coordination de la prise en charge lors des périodes d'hospitalisation ;
- Thérapie de soutien et gestion symptômes individuel ;
- Rencontre de l'entourage (échange d'information, implication dans l'accompagnement...) ;
- Gestion et traitement des situations de crises ;
- Participation aux réunions sur dossier et au staff quotidien ;
- Consultations individuelles et collaboration avec l'équipe ;
- Transmission de connaissance, de compétence et de savoirs faire clinique à l'équipe.
- Partager la responsabilité avec le coordonnateur opérationnel de monitorer le statut clinique de chaque usager et de superviser la délivrance des services par l'équipe ;
- Coordonner la délivrance des soins ;

4. Activités principales

- Consultations ;
- Intervention individualisée pour améliorer l'adhésion au traitement (alliance thérapeutique, aide à l'observance, information, éducation concernant les médicaments) ;
- Coordination du parcours de soins ;
- Travail de réseau avec les professionnels de santé hospitaliers et libéraux.
- Une partie de cette activité s'exercera à l'extérieur dans le milieu de vie de l'usager.

5. Domaine et niveau de compétences requises

- Avoir des compétences et une expérience clinique dans la délivrance de soins aux personnes souffrant de maladie mentale sévère et persistante ;

Profil :

- Connaitre le modèle ACT ou se former à ce modèle ;
- Expérience dans l'encadrement de programmes de soins ambulatoires et communautaires souhaitée ;
- Etre en accord avec la philosophie du rétablissement et des soins communautaires.

6. Moyens à dispositions

- Bureau ;
- Ordinateur ou tablette ;

- Téléphone ;
- Voiture.

II - L'ENVIRONNEMENT DE LA FONCTION

1. Les contraintes liées au poste

Couverture médicale du lundi au vendredi de 9h à 18h30. En mode dégradé, demi-journée avec séniorisation téléphonique et astreinte CHS en dehors de ces créneaux.